



**DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
(à effectuer 3 semaines avant la date retenue)**

A RENVOYER A:

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
MAIRIE DE CAUSSADE - PLACE DU GENERAL DE GAULLE - BP 19
82303 CAUSSADE CEDEX
TEL: 05.63.93.70.43
email: policemunicipale@mairie-caussade.com

DATE DE LA DEMANDE

NOM: [REDACTED] PRENOM: [REDACTED]
ADRESSE: [REDACTED]
[REDACTED]
TELEPHONE: [REDACTED] EMAIL: [REDACTED]
DATE DU DEMENAGEMENT: [REDACTED]
HORAIRES DU DEMENAGEMENT: [REDACTED]
TYPE ET DIMENSION DU/DES VEHICULE(S): [REDACTED]

MESURES SOUHAITEES:

- INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT DE L'ADRESSE INDIQUEE SUR [REDACTED] METRES
- RUE BARREE DE [REDACTED] H [REDACTED] A [REDACTED] H [REDACTED]

LE DEMANDEUR EST INFORME PAR LA PRESENTE ET S'ENGAGE:

- A assurer la circulation des piétons en toute sécurité
 - A afficher l'arrêté provisoire réglementant le stationnement et la circulation 48h avant le déménagement
 - **A assurer la signalisation et la réservation de l'emplacement demandé.**
- La Commune de Caussade ne prête pas de matériel et n'intervient pas sur place pour réserver les emplacements.**

SIGNATURE